

Distr.  
RESTREINTE  
SR/144  
19 avril 1950  
Original: FRANCAIS

13 DEC 1950

N		
---	--	--

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT QUARANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi  
19 avril 1950, à 12 h.30.

Présents :

M. PALMER	(Etats-Unis)	Président
M. de BOISANGER	(France)	
M. ERALP (☒)	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal.

(☒) Suppléant.

Démarche auprès de l'Etat d'Israël à recommander aux gouvernements représentés à la Commission de Conciliation.

Le PRESIDENT demande à M. de Boisanger, président sortant, de bien vouloir exposer, à la lumière des informations qu'il a pu recueillir auprès des gouvernements des parties, son point de vue sur la suite à donner aux propositions de la Commission.

M. de BOISANGER (France) déclare que le Secrétaire principal a remis la veille à M. Kahany une note résumant la réponse des Etats arabes aux propositions de la Commission, telle qu'elle lui a été communiquée à son passage au Caire. En remettant cette note qui répondait à un désir exprimé par M. Sharett, Ministre des Affaires étrangères d'Israël, le Secrétaire principal a ajouté que les informations qu'elle contenait, n'étaient fournies au Ministre qu'à titre personnel et que la Commission de Conciliation s'attendait à recevoir du gouvernement israélien une réponse qui ne fasse pas état de la réponse arabe.

Au cours des entretiens qu'il avait eus en Israël, M. de Boisanger avait insisté pour qu'une réponse affirmative et inconditionnelle soit fournie à la Commission; Il avait déclaré que la Commission prévoyait des difficultés du côté des gouvernements arabes qui ne se sont pas montrés jusqu'ici prêts à des négociations avec les Juifs mais, qu'elle avait tout lieu de penser en revanche qu'Israël donnerait son acceptation de principe à ses propositions, la médiation dont il est question dans le memorandum de la Commission ne devant être exercée qu'avec beaucoup de prudence et prendre la forme de souples suggestions concernant les solutions à apporter aux questions pendantes. Il avait indiqué également au Ministre Israélien que si celui-ci pouvait donner immédiatement son acceptation, la Commission se trouverait mieux armée pour obtenir une réponse favorable de la part des Arabes.

La Commission sait que le Ministre israélien n'a pas répondu à ses propositions et s'est contenté de reconnaître qu'elles contenaient quelque chose de constructif.

Il est pourtant certain que si le gouvernement d'Israël donnait aux propositions de la Commission une acceptation de principe, quitte à discuter des modalités d'application, la Commission pourrait représenter aux Etats arabes qu'il va de soi qu'elle respectera les résolutions de l'Assemblée générale et qu'aucune difficulté ne s'oppose à l'envoi par leurs gouvernements de représentants appelés à participer le plus tôt possible aux travaux des comités mixtes à créer.

Dans ces conditions, il semble que les membres de la Commission pourraient recommander à leurs gouvernements respectifs de charger leurs représentants diplomatiques à Tel Aviv d'effectuer des démarches parallèles auprès du gouvernement israélien pour le prier de donner son acceptation de principe immédiate et complète aux propositions de la Commission, et d'envoyer une délégation à Genève. Cette démarche, qui serait confidentielle, devrait être effectuée d'urgence. L'insistance que montreraient les trois puissances ne pourrait pas être considérée comme déplaisante par l'Etat d'Israël qui sait que les propositions de la Commission ont déjà l'appui des trois gouvernements. Le but à rechercher est d'éviter que le gouvernement israélien se livre à la polémique par des répliques à la réponse arabe.

Il se propose pour sa part, avec l'accord de la Commission, d'adresser à son gouvernement un télégramme en ce sens qu'il appuiera verbalement au cours d'un prochain voyage à Paris,

Le PRESIDENT estime que les membres de la Commission reconnaissent tous les trois l'utilité que présenterait une réponse favorable de la part de l'Etat d'Israël pour la Commission et pour le gouvernement israélien lui-même. Une telle réponse permettrait à la Commission de faire progresser ses travaux en mettant au point une base de discussion avec les autres parties. Il était utile de connaître l'avis de M. de Boisanger qui se fonde sur de récents pourparlers avec des personnalités dirigeantes du gouvernement israélien.

Il est prêt pour sa part à adresser un télégramme dans le même sens à Washington. Il n'est pas certain que le gouvernement des Etats-Unis prescrive d'effectuer la démarche à Tel Aviv. Il pourra préférer l'accomplir auprès du représentant d'Israël à Washington.

Il importe en tout cas de faire comprendre au gouvernement israélien que les gouvernements représentés à la Commission estiment qu'une occasion s'offre à Israël de sortir de l'impasse et de profiter de l'assistance que peut lui fournir la Commission.

M. ERALP (Turquie) déclare qu'il sera très heureux de proposer au Ministère des Affaires étrangères de Turquie une démarche analogue.

M. de BOISANGER (France) reconnaît qu'une telle démarche peut être accomplie aussi bien dans les capitales des puissances représentées à la Commission qu'à Tel Aviv. Dans sa communication au gouvernement français, il suggérera que l'on choisisse celle des deux formes qui paraîtra la plus appropriée.

La séance est levée à 13 h.15.